

Dispositifs d'action sociale : innovation, lutte contre la précarité, aide au départ en vacances

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Aide régionale à l'investissement pour l'innovation sociale</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissements-pour-innovation-sociale">www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissements-pour-innovation-sociale</a>	Cette aide entend agir en faveur des solidarités par un soutien à des projets innovants, adaptés à l'évolution des besoins, notamment dans les domaines de l'hébergement et de l'aide alimentaire, afin que leur expérience et les solutions qu'ils proposent puissent ensuite être essayées au profit des Franciliens les plus précaires à une échelle plus large	Associations loi 1901, collectivités, établissements publics, fondations, GIP, SEM, mutuelles privées non lucratives, offices publics, SCI, caisses de retraite publiques et privées non lucratives, offices publics, sociétés coopératives, groupements de coopération sanitaires	Subvention d'investissements relatifs à la création, la restructuration et l'équipement de locaux de services et établissements. La subvention régionale est fixée à 50% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 400 000€	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif ouvert toute l'année	<i>Service action sociale, santé, famille :</i> <a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>
<b>Aide aux actions associatives pour les enfants en précarité et leurs familles</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-aux-actions-associatives-pour-les-enfants-en-precarite-et-leurs-familles">www.iledefrance.fr/aide-aux-actions-associatives-pour-les-enfants-en-precarite-et-leurs-familles</a>	- Accompagnement d'enfants ou adolescents franciliens défavorisés : soutien scolaire, soutien à la motivation, aide à l'orientation, - Accompagnement aux familles dans leurs missions éducatives auprès des jeunes, - Actions opérationnelles à travers un réseau institutionnel/associatif, - Formation des intervenants (notamment les bénévoles)	Associations de loi 1901	Fonctionnement : jusqu'à 50% de la dépense subventionnable (total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention à 35 000€	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à projet périodiquement ouvert (lundi 7 mars au jeudi 28 avril 2022)	<a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>
<b>Aide au départ en vacances</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-au-depart-en-vacances">www.iledefrance.fr/aide-au-depart-en-vacances</a>	Projets incluant des personnes résidant dans au moins trois départements franciliens différents. Soutien aux : - Projets de séjour destinés aux jeunes et aux familles, - Evènements festifs, des journées ou séjours de vacances pour des seniors isolés ou en difficulté financière	Associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.	Subvention en fonctionnement : jusqu'à 50% des dépenses subventionnables, dans la limite d'un montant maximum de subvention de 40 000€ Convention nécessaire entre la région IDF et le porteur du projet	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Ouverture du mercredi 26 janvier au jeudi 24 février 2022	<a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>

Dispositifs d'action sociale : innovation, lutte contre la précarité, aide aux vacances

Dispositif pour la petite enfance

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Tickets-Loisirs</b>	<a href="https://www.iledefrance.fr/tickets-loisirs">https://www.iledefrance.fr/tickets-loisirs</a>	Offre de tickets-loisir permettant d'entrer gratuitement dans les îles de loisirs de la Région. Ces tickets permettent le financement des projets suivants : sorties en groupe à la journée ; cycles d'activités sportives ; séjours au profit de familles fragilisées ; séjours au profit de femmes victimes de violences ; séjours « sport-langues » ; et autres.	Hôpitaux et organismes à but non lucratif œuvrant au profit d'enfants ou d'adolescents hospitalisés, associations de solidarités, centres sociaux et maisons de quartiers, centres d'hébergement et de réinsertion sociale.	Les Tickets-Loisirs 2022, d'une valeur unitaire de 6€, sont utilisables sur 12 îles de loisirs jusqu'au 1er mars 2023. Le nombre de tickets éligibles dépend du type et de la dimension du projet porté par l'organisme, conformément au règlement en vigueur.	Candidature en ligne sur <a href="https://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à projet ouvert du 1 <sup>er</sup> février 2022 jusqu'au 29 juillet 2022.	<i>Direction des Sports, des Loisirs, de la Solidarité et de la Citoyenneté</i> <i>Service Loisirs :</i> <a href="mailto:loisirs@iledefrance.fr">loisirs@iledefrance.fr</a>
<b>Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/soutien-aux-modes-de-garde-innovants-pour-la-petite-enfance">www.iledefrance.fr/soutien-aux-modes-de-garde-innovants-pour-la-petite-enfance</a>	Sont éligibles les projets permettant l'accueil et le développement des enfants de leur naissance à leur 4ème anniversaire, non scolarisés, ou des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans, ainsi que les projets favorisant la professionnalisation des personnels de la petite enfance et la parentalité. Ne sont retenus que les projets présentant une dimension solidaire particulièrement innovante	Associations, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises publiques locales, établissements publics, fondations, GIP, mutuelles privées non lucratives, organismes sanitaires et sociaux, SCl, caisses de retraite non lucratives, offices publics, entreprises privées	- Subvention de fonctionnement s'élevant à 50% maximum du total des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000€ - Subvention d'investissement s'élevant à 50% maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 300 000€. Convention nécessaire entre la région IDF et le porteur du projet	Candidature en ligne sur <a href="https://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif ouvert toute l'année	<i>Service action sociale, santé, famille :</i> <a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>

Dispositif pour soutenir les actions en faveur des femmes en difficulté

Aide aux aidants

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Aide aux aidants</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appel-projet-soutien-aux-aidants">www.iledefrance.fr/appel-projet-soutien-aux-aidants</a>	Subvention pour des projets associatifs visant à : - informer de l'existence du statut d'aidant par tous les moyens et notamment les nouvelles technologies - apporter une réponse au besoin de recul et de répit des aidants - prévenir des ruptures familiales, sociales et professionnelles - mettre en place des actions de prévention-santé dédiées aux aidants	Associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée	Subvention en fonctionnement : au maximum 50% des dépenses éligibles, dans la limite de 40 000 €	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à projets ouvert périodiquement Nom du dispositif : « Appels à projets du Fonds régional de solidarité et d'aide aux familles »	Isabelle Beauvais : <a href="mailto:isabelle.beauvais@iledefrance.fr">isabelle.beauvais@iledefrance.fr</a>
<b>Aide régionale à l'investissement en faveur des femmes en difficulté</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissement-en-faveur-des-femmes-en-difficulte">www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissement-en-faveur-des-femmes-en-difficulte</a>	Sont éligibles les dépenses d'investissement relatives à la création, la restructuration et l'équipement des établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux ainsi que des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée ou de nuit, pour femmes en difficulté, avec ou sans enfant (incluant les services dédiés à ce public au sein de projets plus généralistes)	Associations loi 1901, collectivités, établissements publics, fondations, GIP, sociétés d'économie mixte, mutuelles privées non lucratives, offices publics, SCI, caisses de retraites non lucratives, sociétés coopératives et groupements de coopération sanitaire	- Services et accueils de jour des femmes en difficulté : jusqu'à 50% maximum de la dépense subventionnable et au maximum 100 000€ - Pour les établissements d'hébergement des femmes en difficulté : max 30% des dépenses éligibles dans la limite de 300 000€ pour la charge foncière, max 30% des dépenses éligibles dans la limite de 16 500€ par place pour les études, travaux et honoraires, max 30% des dépenses éligibles et plafond de 1 000 € par place pour l'équipement	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif ouvert toute l'année	<i>Service action sociale, santé, famille :</i> <a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>

Dispositif pour soutenir les actions en faveur des femmes en difficulté

Dispositif pour la prise en charge des animaux de compagnie

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficulté</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/soutien-regional-aux-actions-associatives-pour-les-femmes-en-difficulte">www.iledefrance.fr/soutien-regional-aux-actions-associatives-pour-les-femmes-en-difficulte</a>	Principales thématiques : - Accompagnement social, juridique, administratif, à la santé des femmes en difficulté, avec comme priorité l'autonomisation des femmes et de leur cellule familiale notamment par l'accès à l'emploi et à la formation - Actions opérationnelles à travers un réseau institutionnel/associatif, - Formation des intervenants (notamment les bénévoles)	Associations	Dépenses de fonctionnement : jusqu'à 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 35 000€. Convention nécessaire entre la région IDF et le porteur du projet	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à projet périodiquement ouvert Nom du dispositif : « Appels à projets du Fonds régional de solidarité et d'aide aux familles »	<a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>
<b>Région Île-de-France amie des animaux de compagnie</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/region-ile-de-france-amie-des-animaux-de-compagnie">www.iledefrance.fr/region-ile-de-france-amie-des-animaux-de-compagnie</a>	Sont éligibles les projets ayant pour objectif de favoriser la santé et le bien-être des animaux de compagnie, de lutter contre la maltraitance et l'abandon, de promouvoir le partage de l'espace public et de permettre l'accueil des animaux de compagnie dans des structures adaptées en vue de leur adoption. Sont également éligibles les projets créateurs de lien social et bénéfiques à l'économie locale, ainsi que les projets permettant de renforcer la place des animaux de compagnie auprès des personnes fragilisées	Associations justifiant de plus d'1 an d'existence et d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée, collectivités territoriales - institutions	- Investissement : jusqu'à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ - Fonctionnement : jusqu'à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 50 000 €	Candidature en ligne sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif ouvert toute l'année	<i>Service action sociale, santé, famille :</i> <a href="mailto:solidarites@iledefrance.fr">solidarites@iledefrance.fr</a>